

## **Compte rendu de la séance du 31 juillet 2023**

Secrétaire(s) de la séance: Marianne GILLIOT

### **Ordre du jour:**

- Approbation des procès verbaux des conseils municipaux du 06 juin 2023 et du 07 juillet 2023 ;
- Autorisation de signature consentie au Maire par le conseil municipal pour la conclusion d'un bail précaire ;
- Autorisation de signature d'un contrat de location pour le logement communal dit "Le Mas" ;
- Autorisation de signature consentie au Maire par le conseil municipal d'un protocole de résiliation amiable.

Questions diverses:

- Coupe d'arbres en limite de propriété.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Autorisation de signature d'un contrat de location pour le logement communal dit "Le Mas" ( DE 2023 31)**

Mr Jean-Paul Paulin, 1er adjoint, informe le conseil que le logement communal dit "Le Mas", sis 137 allée du Mas, 38350 LA SALLE EN BEAUMONT, est vacant depuis le 16 juin 2023. Il propose au conseil de permettre la mise en location de ce bien par la conclusion d'un bail de location d'habitation pour un montant mensuel de 270,00 € TTC (loyer) et de 30,00 € TTC de charges comprenant l'eau et les ordures ménagères.

Le conseil municipal, après discussion et en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à conclure et signer un bail de location d'habitation pour le logement communal sis 137 allée du Mas, 38350 LA SALLE EN BEAUMONT ;
- De fixer le montant du loyer mensuel à 270,00 € TTC et le montant des charges mensuelles à 30 € TTC.
- Dit que le montant du loyer sera révisé chaque année, de la valeur de l'évolution annuelle de l'IRL.

**Autorisation de signature d'un protocole de résiliation amiable consentie au Maire par le conseil municipal ( DE 2023 32)**

Monsieur PAULIN, 1er adjoint, rappelle au conseil municipal que le bâtiment communal sis 2040 route Napoléon fait actuellement l'objet d'une mise en location via la conclusion d'un bail commercial pour l'exploitation d'un multiservice, conclu le 10 août 2022. Que ce bail conclu pour une durée de 9 ans, doit prendre fin le 9 août 2031.

Les preneurs ont fait la demande d'une résiliation amiable anticipée de ce bail auprès de la commune.

Monsieur le 1er adjoint, propose au conseil d'autoriser Mr le Maire à signer d'un commun accord, un protocole de résiliation amiable avec les preneurs à compter du 1er août 2023. Ce protocole fixera les modalités de résiliation anticipée du bail commercial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer un protocole de résiliation amiable de manière anticipée, relatif au bail commercial conclu pour le bâtiment communal si 2040 route Napoléon 38350 LA SALLE EN BEAUMONT, à compter du 1er août 2023.

**Autorisation de signature pour la conclusion d'un bail précaire consentie au Maire par le conseil municipal ( DE 2023 33)**

Monsieur le 1er adjoint, informe le conseil municipal que le bail commercial conclu le 1er août 2022 pour le bâtiment communal sis 2040 route Napoléon, initialement conclu pour une durée 9 ans et l'exercice d'un commerce multiservices doit faire l'objet d'une résiliation amiable anticipée au 1er août 2023.

Par conséquent, il propose au conseil de conclure un bail précaire (dérogatoire) pour le maintien de l'activité de multiservices pour une durée de 18 mois non renouvelables.

Après en avoir en délibéré, le conseil décide :

- d'autoriser Mr le Maire à signer la conclusion d'un bail précaire (dérogatoire) d'une durée de 18 mois pour l'exercice d'un multiservices (bar, épicerie, restaurant, bureau de poste, location de chambre) pour les locaux situés 2040 route Napoléon 38350 La-Salle-en-Beaumont ;

- fixe le montant du loyer mensuel à 800,00 € TTC hors charges \* ;

- *\*fixe le montant du 1er loyer à 400,00 € TTC hors charges ;*

- fixe le montant des provisions pour charges à 150,00 € TTC mensuelle. Celles-ci feront l'objet d'une régularisation annuelle.